

LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

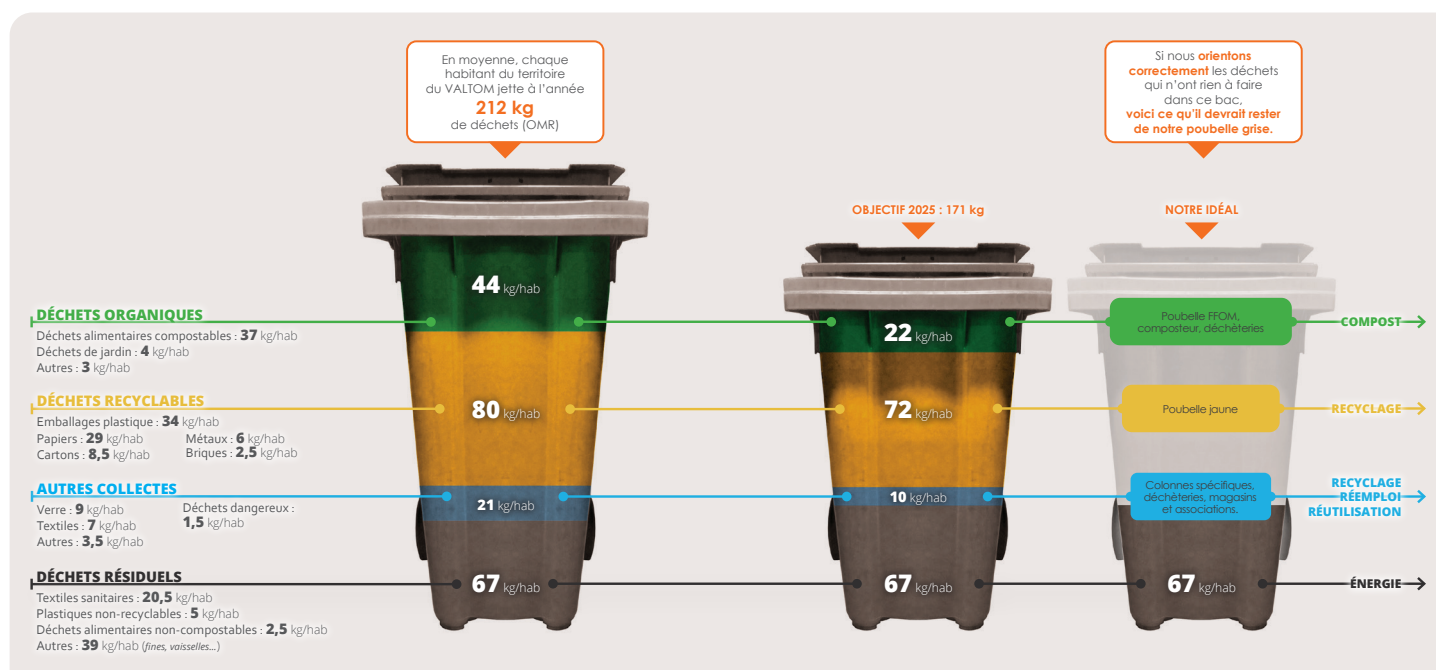
AGENT RÉFÉRENT : LAËTITIA BOISSIER
lboissier@valtom63.fr

TECHNIQUE



POURQUOI ?

Les dernières caractérisations réalisées à l'échelle du territoire en 2018 ont révélé qu'on retrouve plus d'emballages dans la poubelle de déchets ménagers que dans la poubelle de tri. **Pour répondre à l'objectif de 55% de réemploi et de recyclage des déchets en 2025 (65% en 2035)**, le VALTOM a répondu en 2019 à l'appel à projet lancé par l'éco organisme CITEO* pour le passage à l'ECT (Extension des Consignes de Tri).



OBJECTIFS SUR LE TERRITOIRE :

- Augmenter les tonnages d'emballages et de papier collectés : + 7.6kg/hab/an d'ici 2030 (soit capter 10% du flux présent dans la poubelle grise).
- Diminuer le taux de refus de tri à 17% grâce à la **simplification et l'harmonisation du geste de tri**, à la communication/sensibilisation des usagers et aux performances du centre de tri (les RTCS* sont aujourd'hui de 22%)



QUOI ?

La simplification et harmonisation du geste de tri aura lieu sur l'ensemble du territoire du VALTOM, au 1^{er} mai 2021.

Les 670 842 habitants seront concernés par cette évolution.

A cette date, l'ensemble des papiers et emballages devront être déposés dans la poubelle dédiée (nouvelles consignes de tri ci-contre).

Les collectivités en charge de la collecte des déchets sont accompagnées par l'éco-organisme Citéo pour sa mise en place (www.citeo.com).

100% DES EMBALLAGES

- Tous les emballages en métal
- Tous les emballages en plastique
- Tous les emballages en carton

100% DES PAPIERS

- Tous les papiers, cartons

Petit rappel

Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises à permettre leur manipulation, leur achèvement et à assurer leur présentation.

Les points de collecte jaunes

En bac En sac En colonne

Pour bien trier

- Mettre au vrac les emballages
- Ne pas lever les emballages mais bien les vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un emballage
- Placer les cartons pour gagner de la place

Ne pas mettre

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (sacs de fleur, cosmétiques, jouets, téléphones portables, etc.)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- La verre
- La vaisselle
- Les résidus alimentaires
- Les mousses, les gants et les mouchoirs



COMMENT ?

UNE COMMUNICATION COCONSTRUITE ET PARTAGÉE

Sans geste de tri, il n'y a pas de recyclage. Premier maillon du dispositif, l'habitant-citoyen-consommateur va jouer un rôle central dans la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri. Le VALTOM est en charge de coordonner les actions de communication, sensibilisation et de formation à destination des usagers, agents des collectivités, prestataires du territoire.

A cette occasion, sera déployée une communication mutualisée à l'échelle du Puy-de-Dôme et du Nord de la Haute Loire sur tous supports (*affichage, spot cinéma, réseaux sociaux, encarts presse*).



OPTIMISATION DU CENTRE DE TRI

Pour répondre aux nouvelles exigences de tri, le centre de tri Echalière-Paprec opérera à partir de mars 2021 des travaux de modernisation. Le process va donc évoluer pour permettre :

- De **meilleurs taux de captation de chaque matière**. Tous les emballages et papiers > 4 cm seront valorisés (*8cm actuellement*)
- De **retrouver moins de valorisable dans les refus** (*aujourd'hui, environ 20%, PAPREC s'engage à un maximum de 3% après le passage en ECT*)
- De trier de **nouveaux flux** (qui allaient auparavant dans les refus ou étaient mélangés à un autre flux) tels que :
 - **Petits alu/acier**
 - **Carton ondulé :**
carton des ventes en ligne, ...
 - **Film plastiques**
 - **Ecrit bureautique :**
papier de bureau, ...
 - **Pots & barquettes plastiques**

Ces travaux permettront également d'améliorer les conditions de travail des équipes (*notamment l'ergonomie de la cabine de tri*).



QUAND ?

Calendrier du projet :

- **Mai 2021 :**
Lancement de la simplification des consignes de tri sur l'ensemble du territoire du VALTOM
- **2022 :** Passage à l'ECT sur l'ensemble du territoire national
- **2025 :** 55% de réemploi et de recyclage des déchets (objectifs LTECV)
- **2028 :** le VALTOM a délibéré le 7 février 2019 pour étudier dès 2020 la reprise en maîtrise d'ouvrage publique du tri de la CS à l'issue du marché de tri ECT 2021-2028



COMBIEN ?

Investissement pour la modernisation du CDT PAPREC : 18.6M€

Coût de tri : **Marché ECT : 170€/t avec gestion des refus de tri**
(actuellement : de 193€/t à 210€/t selon les collectivités)

Subventions :

- CITEO : **1.4 M€** (validé)
- Région AURA : **500k€** (subventions attendues : dossier en cours d'instruction)
- ADEME : **1M€** (subventions attendues : dossier en cours d'instruction)

Soit un total attendu de 2.9M€ dont 90% reversé au VALTOM

(ce qui permet une baisse du coût de tri d'environ 7€/t)

Recettes et soutiens optimisés :

A minima 1.6M€/an de recettes matériaux et de soutiens CITEO perçus directement par les collectivités.

Tonnages :

Tonnage CS (collecte sélective) collecté en 2019 : **40 668 tonnes**

Tonnage CS attendu année 1 en ECT : **43 400 tonnes** (+4kg/hab/an vs 2019)

Tonnage cible CS en 2030 : **48 000 tonnes/an** (+7.6kg/hab/an vs 2019)

POUR RÉSUMER

- **Objectif de taux de refus de 17%** grâce au passage à l'ECT (22 % actuellement)
- **Tonnage collecte sélective collecté 2019 : 40 668 tonnes**
- **Tonnage cible 2030 : 48 000 T/an** (soit +7,6kg/hab/an par rapport à 2019)